

## Lecture de la correspondance, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lecture de la correspondance, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 283;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20379\\_t1\\_0283\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20379_t1_0283_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

# Séance du 4 Germinal An II

(Lundi 24 mars 1794)

Présidence de TALLIEN

## I

Un membre donne lecture de la correspondance.

Albitte, représentant du peuple à Chambéry, fait passer différentes dépêches sur des mesures d'utilité et de sûreté générale, qui sont renvoyées au comité de salut public (1).

[Chambéry, 26 vent. II] (2).

« C'est par des mesures vigoureuses et sévères, Citoyens collègues, que vous pourrez parvenir à écraser les ennemis de l'intérieur, qui depuis si longtemps dévorent les entrailles de la République.

Les représentants du peuple que vous envoyez dans les départements doivent se convaincre de ces principes, et les mettre en vigueur. L'aristocratie et le fanatisme détruits, ainsi que la mendicité et la misère, la chute des préjugés, la punition des perfides et des traîtres, la coercition de tous les gens suspects et des intrigans, le triomphe des patriotes, le règne des lois, de la justice, l'amour des vertus et de l'égalité ; voilà ce qui peut former et faire subsister seul une République. Convaincu de ces vérités, je combats dans les départements où vous m'avez envoyé, les aristocrates, mais sans passion, avec équité ; ils sont en état d'arrestation, mais traités humainement. Ils ont le nécessaire malgré le sequestre de leurs biens, et les pauvres leur superflu.

Des routes, des fontaines, des maisons communes, les prisons réputées, des édifices utiles, sont les fruits de leurs revenus, qui suppléent également aux besoins des hôpitaux, des indigens et de la vieillesse infirme.

Les mêmes revenus servent aussi à célébrer les décades, à récompenser les actes de vertu et de courage, à payer des instituteurs, marier de jeunes filles pauvres et vertueuses, à indemniser les comités de surveillance, à abattre les châteaux forts, qui deshonoreroient le sol de la liberté, qui créèrent les troubles du midi et qui peuvent, tant qu'il en existera, nourrir l'es-

pérance des conspirateurs, des séditieux et de tous les scélérats.

Si un vrai sans-culotte venoit par vos ordres dans ce pays, pour vous rendre compte de ce qui reste de ces nids à tyrans, il vous diroit que votre décret sur la démolition est exécuté et qu'avec leurs débris, il se forme des chaumières, asiles de la vertu et du patriotisme.

Il vous diroit qu'il n'existe plus de signes féodaux ni fanatiques, appelés cloches ; que toutes les cloches se transforment en canons, soit à Pont-de-Vaux, soit à Valence.

Il vous diroit qu'on vous envoie tous les métaux précieux et que les fers provenus des démolitions, vont former des fusils, des boulets, à Chambéry, à Commune-d'Armes et au Creusot.

Il vous diroit que le peuple a été guéri du mal des prêtres par les prêtres ; que 500 de ces derniers ont abjuré hautement leurs erreurs, que les uns sont déjà mariés, les autres vont aux frontières combattre les ennemis, les autres sont entrepreneurs de routes, apprennent à faire du salpêtre ou des souliers, ou des culottes pour nos guerriers et qu'à l'exception d'un petit nombre le plus grand apprend à devenir citoyen.

Quant aux gens suspects, les listes que je vous enverrai incessamment vous prouveront que malgré leurs amis et leurs protections, j'ai su les distinguer, et que je n'ai pas cru devoir regarder comme tels des gens égarés ou séduits ; j'ai cru que des laboureurs, des ouvriers, de pauvres femmes ne pouvoient être considérés comme des contre-révolutionnaires, et je les ai renvoyés à leur charrue, à leur ménage pour travailler pour la Patrie, et bénir la révolution qu'on avoit voulu leur faire détester.

Ces pauvres citoyens n'ayant point des protecteurs parmi les défenseurs de Capet, ni d'élégantes et séduisantes solliciteuses, ni des assignats pour venir à Paris calomnier les représentants du peuple, qui veulent mourir plutôt que de laisser les sans-culottes opprimés, et le modérantisme à l'ordre du jour, auroient bien resté dix ans en prison avant que leurs plaintes vous fussent parvenues.

Enfin, un sans-culotte vous diroit que la tranquillité la plus profonde règne dans l'Ain et dans le Mont-Blanc, que l'amour de la révolution y redouble chaque jour d'énergie, que les patriotes y sont à la hauteur des circonstances, que les aristocrates s'en désespèrent,

(1) P.V., XXXIV, 80.

(2) B<sup>4</sup>, 6 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>é</sup>). Texte très proche dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 10, d'après AF II 124. Il en cite une autre, de la même date, adressée au C. de S.P. (p. 13).